

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CL50

présenté par  
M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	80 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	80 000 000
<b>SOLDE</b>	-80 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'état critique des finances publiques requiert des économies généralisées, auxquelles tous doivent participer, y compris les demandeurs d'asile.

L'amendement vise en conséquence à minorer de 5 % le budget alloué à l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) et de 10 % les crédits d'hébergement, pour une économie totale de 80 000 000 euros.

Ainsi, le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 80 000 000 euros, en

autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action n° 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme n° 303 « Immigration et asile ».